LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : UN OUTIL AU RENDEZ-VOUS DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saint-Flour Communauté adopté le 8 juillet 2024 est un document vivant, qui peut faire l'objet d'évolutions pour s'adapter aux besoins du territoire et au contexte réglementaire.

Un Comité consultatif de suivi et des Conférences territoriales par secteur (Est, Ouest, Nord, Sud et Pôle urbain) sont organisés régulièrement pour étudier les besoins et les procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Une concertation du public en cours pour le projet de Révision allégée n°1

Cette évolution du PLUi porte sur l'adaptation du règlement écrit de la zone 1AUyf destinée à l'extension du pôle bois de la Voreille sur la commune de Vabres.

Le dossier et le registre de concertation sont à la disposition du public, aux heures d'ouverture habituelles :

- au siège de Saint-Flour Communauté, Village d'entreprises, ZA du Rozier-Coren, 15100 Saint-Flour,
- à la Maison de l'Habitat et du Patrimoine, 17 bis, Place d'Armes 15100 Saint-Flour,
- à la Mairie de Vabres,
- et sur le site internet : https://saint-flour-communaute.fr/ma-comcom-planification-le-plui-revision-allegee1/

Une réunion publique est prévue jeudi 18 juin 2026 à 18h30 à la salle polyvalente de Vabres.

Une prochaine enquête publique pour les projets de Révision allégée n°2 et de Modification n°1

Le projet de Révision allégée n°2 du PLUi porte sur l'adaptation des réservoirs de biodiversité dans le plan de secteur Sud (12 communes de l'Aubrac Cantalien : Anterrieux, Chaudes-Aigues, Deux-Verges, Espinasse, Fridefont, Jabrun, La Trinitat, Lieutadès, Maurines, Saint-Martial, Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues et Saint-Urcize).

Le projet de Modification n°1 du PLUi concerne des évolutions du règlement écrit : notamment les possibilités d'extension des constructions agricoles existantes en zones Uav et des coopératives d'utilisation de matériel agricole agréées en zones UY et la précision des règles d'encadrement des installations de production d'énergie renouvelables.

Une enquête publique se tiendra après l'été pour permettre au public de prendre connaissance de ces évolutions et d'exprimer ses observations.

Plus d'informations :

- https://saint-flour-communaute.fr/ma-comcom-planification-leplui-revision-allegee2/
- https://saint-flour-communaute.fr/ma-comcom-planification-le-plui-modification1-et-modification-simplifiee1/